

Les juges versaillais qui ont condamné Pierre Cassen sont-ils du Syndicat de la Magistrature ?



Les dieux ont soif.

Le roman d'Anatole France remonte à plus d'un siècle, autant dire à la préhistoire, à une autre ère, bien avant le déluge migratoire.

Aujourd'hui, les dieux ont faim. Les nouvelles divinités de la moderne religion de l'Autre ont faim du sang et de la chair des patriotes, des résistants, de tous ceux qui refusent obstinément de courber l'échine, de faire allégeance à ces nouveaux maîtres venus faire souche sur notre territoire.

À tout maître, il faut des serviteurs, et l'occupant les a trouvés en la personne des petits fonctionnaires de la justice, domestiques zélés et servants infatigables de ce nouveau culte.

Hier, ils obéissaient sans états d'âme aux injonctions du régime de Vichy.

Aujourd'hui, ils perpétuent la tradition, médiocres et soumis, sans honneur ni conscience.

Le dos voûté, la langue au pas, aurait chanté Léo Ferré, magistrats du siège et du parquet ont désormais fusionné au sein de la magistrature couchée, et la noblesse de robe de l'Ancien Régime a cédé la place à la valetaille de robe.

Il y a un peu plus de deux semaines, Pierre Cassen nous faisait le récit de son audition, à Versailles, par un juge d'instruction répondant au nom de Chloé Delalle.

<https://ripostelaique.com/chronique-dune-mise-en-examen-annoncee-par-le-juge-chloe-delalle.html>

Une fois de plus, le fondateur de Riposte Laïque se voyait, à cette occasion, mis en examen (et doublement, pour faire bonne mesure) en tant que directeur de publication d'un journal en ligne dont il a cédé les rênes, chacun le sait, depuis maintenant près de six ans.

Hier, nous apprenions qu'il était condamné, au même invraisemblable motif, par la cour d'appel de Versailles venant ainsi confirmer le verdict d'un jugement de première instance.

<https://ripostelaique.com/ma-condamnation-par-des-juges-versillais-est-un-veritable-scandale.html>

Que l'on ne s'y trompe pas, l'appareil judiciaire qui le persécute inlassablement sait parfaitement que Pierre Cassen n'a plus aucune responsabilité au sein de ce site, même s'il en reste, bien entendu, la figure tutélaire, l'inspirateur et le porte-parole respecté.

Les associations charognardes qui se constituent parties civiles comme

on va à la mangeoire ne l'ignorent pas davantage, pas plus que les chiens de rencontre qui se joignent à la meute dans l'espoir de profiter de la curée.

Mais tous ceux qui s'emploient sans relâche au naufrage de notre nation ne prospèrent que grâce au silence des agneaux qui sont sommés de ne pas bêler en marchant vers l'abattoir.

Qu'un homme ait créé, il y a onze ans, un outil assez puissant pour réveiller les consciences endormies, pour redonner le goût de vivre et de se battre à une multitude gagnée par la mortelle paresse du renoncement, cela leur est insupportable !

Et c'est pour cette raison qu'il faut l'abattre, le ruiner, le défaire corps et biens, en guise d'exemple à l'intention de ceux qui seraient tentés de lui emboîter le pas.

Cependant, le Code pénal ne prévoit encore aucune sanction rétroactive pour le créateur d'un outil d'information, fût-il dissident et fauteur de tintamarre idéologique, des années après qu'il a cessé d'en tenir la barre.

Nul n'a jamais songé à poursuivre le fabricant du couteau de Ravailac et aucun lecteur de Riposte Laïque n'a encore tenté, à ma connaissance, de suriner notre bon roi Emmanuel.

Alors, ils font semblant. Ils affectent de croire, contre toute évidence, que Pierre Cassen serait, en quelque sorte, l'imam caché de Riposte Laïque... ce qui ne manque pas de sel s'agissant d'un islamophobe revendiqué !

Ou, mieux encore, il en serait le mystérieux Keyser Söze du film *Usual Suspects*, le commanditaire de l'ombre, l'insaisissable donneur d'ordres.

Que diriez-vous de Kevin Spacey pour incarner à l'écran le machiavélique monsieur Cassen ?

Mais le bonhomme ne serait-il pas plutôt la réincarnation du fantôme de l'Opéra devenu, pour la circonstance, le fantôme de l'Apéro

(saucisson-pinard) ?

Bref, dans le cerveau des juges et des policiers aux ordres, on balance entre Gaston Leroux et Ponson du Terrail, entre Chéri-Bibi et Rocamboles.

Cela tourne à la farce, mais la farce, parfois, s'achève en tragédie..

La justice ne se soucie même plus de vraisemblance, elle s'acharne jusqu'au grotesque, jusqu'à l'absurde. Elle met en examen ou condamne la même personne pour le même motif qui lui a déjà valu quatre relaxes ! Qu'importe, les frais engendrés pour sa défense, le temps et l'énergie gâchés, qui ne sont pas inépuisables, la lente usure qui peut entamer les caractères les mieux trempés, c'est sur tout cela que comptent les petits miliciens judiciaires pour venir à bout de l'empêchement de bâillonner en rond.

Mais qu'ils ne se réjouissent pas trop vite, ils sont encore loin du compte et ils risquent fort de se casser les dents sur la couenne de ce guerrier-là !

Comme l'a expliqué Pierre Cassen dans son dernier article, si la cour d'appel de Versailles avait rendu un arrêt conforme aux précédents verdicts, c'en était fini, pour lui, de la traque judiciaire. Trois jugements de première instance confirmés par deux arrêts émanant de deux cours d'appel distinctes et, cette fois, une jurisprudence définitive et inattaquable était établie.

Les chiens de garde du système ne pouvaient pas laisser faire cela, pas question pour eux de lâcher leur os. Ils ont donc fait ce qu'il fallait pour permettre à la meute de poursuivre la curée.

Et la loi, dans tout cela, et l'évidence des faits ? Comment peut-on à ce point tordre la réalité pour lui faire dire l'inverse de ce qu'elle est ?

La réponse nous fut donnée il y a longtemps dans la célèbre « harangue de Baudot ».

Oswald Baudot, substitut du procureur de Marseille et membre du

Syndicat de la magistrature, adressait en 1974 une lettre ouverte à ses jeunes collègues magistrats.

<http://www.millebabords.org/spip.php?article10912>

Il les incitait à prendre parti, à devenir des assistantes sociales, à faire pencher la balance en faveur du pauvre contre le riche, du débiteur contre le créancier, du voleur contre la police. Des années plus tard, ce même syndicat afficherait le nom des pères de deux victimes sur son ignoble « mur des cons ». Nul doute, s'il existait encore aujourd'hui, que celui de Patrick Jardin serait venu s'y ajouter...

Il expliquait surtout, avec une franchise désarmante, l'usage élastique que les magistrats pouvaient faire de la loi :

« La loi s'interprète. Elle dira ce que vous voulez qu'elle dise. Sans y changer un iota, on peut, avec les plus solides « attendus » du monde, donner raison à l'un ou à l'autre, acquitter ou condamner au maximum de la peine. Par conséquent, que la loi ne vous serve pas d'alibi. »

Tout est dit, et de la façon la plus limpide qui soit. La loi n'est rien et les juges sont tout, ils en font ce que bon leur semble, au gré de leur propre engagement militant.

Les juges scélérats de Versailles, en condamnant Pierre Cassen, viennent de donner à leurs maîtres un nouveau gage de soumission. Qu'importent les faits, qu'importe la vérité, il faut nourrir de nouveaux dieux exigeants, voraces, jamais rassasiés.

Voulez-vous que je vous dise ? Ils se sont attaqués à un trop gros morceau et il va leur rester en travers de la gorge !

Raphaël Delahaut